



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Bar-le-Duc, le 25 avril 2022

Monsieur le Maire,

Vous avez prescrit par délibération du 18 mars 2021 la révision générale de votre Plan local d'urbanisme (PLU).

Conformément aux dispositions de l'article R. 132-1 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les prescriptions, servitudes et dispositions affectant l'utilisation du sol dans votre commune, ainsi que toutes informations utiles à l'élaboration de votre document d'urbanisme.

À cet effet, vous trouverez, joint à ce courrier, le Porter à connaissance (PAC) de l'État comprenant l'ensemble de ces éléments. Je vous rappelle qu'en application des articles L. 132-1 à L. 132-3 du code de l'urbanisme, le présent PAC doit être tenu à la disposition du public, et que tout ou partie de ces pièces peut être annexé au dossier d'enquête publique. La liste et le plan des servitudes d'utilité publique ayant un effet sur votre territoire devront quant à eux être annexés à votre PLU.

D'une manière générale, votre PLU devra intégrer les dispositions des dernières lois en la matière, qui ont renforcé la dimension environnementale et la limitation de la consommation de l'espace dans les documents d'urbanisme.

Plus particulièrement, le PLU devra intégrer les enjeux résumés ci-après, que mes services ont identifiés sur le territoire de votre commune :

**Monsieur Bernard GILSON
Maire de Belrupt-en-Verdunois
Grand'Rue
55100 BELRUPT**

**Tel : 03 29 79 93 24
Mél : ludovic.macheboeuf@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501-55012 Bar le Duc Cedex**

• pérenniser un cadre de vie sûr et de qualité en œuvrant pour la protection des populations face aux risques et aux nuisances, pour la protection des milieux et la préservation de la biodiversité et pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager,

- répondre aux besoins des habitants tant en termes de logement que de mobilité,
- adopter une stratégie de développement sobre en foncier et en énergie afin de rendre le territoire résilient face au changement climatique.

Ces enjeux sont développés dans le document « Enjeux de l'État dans le cadre de la révision générale du PLU de BELRUPT-EN-VERDUNOIS » que vous trouverez joint à ce courrier.

Les services de la Direction départementale des territoires, qui seront associés à la révision générale de votre PLU, seront particulièrement vigilants concernant ces enjeux et l'avis que je formulerai sur votre projet sera notamment établi en analysant leur bonne prise en compte.

Je vous informe que je pourrais être amené à vous communiquer ultérieurement tout élément nouveau à prendre en compte dans la révision générale de votre document.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire afin de mener à bien ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Préfète,



Pascale TRIMBACH